

ADDENDUM

Intitulé du marché : Fourniture, livraison et installation d'équipements médico-techniques pour les districts sanitaires de Boromo et de Houndé

Référence du marché : BFA23002-10044

Le cahier spécial des charges est modifié/corrigé comme suit :

Point 7 Récapitulatif des documents à remettre (point 6. AGREMENT)

Lire : Le soumissionnaire joindra à son offre un agrément technique en cours de validité délivré par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique. L'agrément requis doit appartenir à la **catégorie A**.

À ce titre, les agréments relevant de l'une quelconque des sous-catégories **A1, A2, A3 ou A4** sont acceptés. Il est précisé que le présent marché ne limite pas cette exigence à la seule sous-catégorie A4.

En cas d'association/société momentanée, l'offre doit préciser le rôle de chaque membre et un chef de file doit être désigné. Au minimum le chef de file doit présenter l'agrément détaillée ci-dessus. L'ensemble des membres restent néanmoins solidairement responsable vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

NB : L'incapacité du soumissionnaire à fournir l'agrément précité constitue un motif de rejet de son offre.

Au lieu de : Le soumissionnaire joindra à son offre, un agrément technique en cours de validité délivrée par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique. **L'agrément technique sera de catégorie A (A1, A2, A3, A4)** délivré par le Ministère de la Santé du Burkina.

En cas d'association/société momentanée, l'offre doit préciser le rôle de chaque membre et un chef de file doit être désigné. Au minimum le chef de file doit présenter l'agrément détaillée ci-dessus. L'ensemble des membres restent néanmoins solidairement responsable vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

NB : L'incapacité du soumissionnaire à fournir l'agrément précité constitue un motif de rejet de son offre.

Tous les autres termes et conditions du cahier spécial des charges demeurent inchangés. Les présentes modifications ou corrections font partie intégrante du cahier spécial des charges.